



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2022-702

5.1.3 Composition CAO



OBJET : Désignation de Madame Dominique POULAIN, 4^{ème} adjointe, représentante du Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

DAJCP

Réf. : 257919

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-18 et L1411-5,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-199 en date du 29 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission d'appel d'offres,

Considérant l'impossibilité pour le Maire, Président de droit de la Commission d'appel d'offres de la Commune, d'exercer la présidence de la Commission qui se tiendra le vendredi 28 octobre 2022,

Considérant la nécessité de maintenir cette Commission pour assurer le bon déroulement de la procédure à l'ordre du jour,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Dominique POULAIN, 4^{ème} adjointe du Maire, est désignée en tant que représentante du Président de la Commission d'appel d'offres du 28 octobre 2022.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R421-I du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux situé 9 rue Tastet – CS 21490 - 33063 BORDEAUX CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie, notifié à l'intéressée et fera l'objet d'une publication règlementaire. Une copie du présent arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 25/10/2022


Maire de LA TESTE DE BUCH

Maire de LA TESTE DE BUCH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221025-ARR2022_702-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Affichage : 27/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

